

Province de Québec

MRC Lac-Saint-Jean Est

Municipalité d'Hébertville-Station

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2006

À une séance du Conseil municipal d'Hébertville-Station, tenue lundi, le 20 novembre 2006, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil et à laquelle étaient présent(e)s :

Monsieur le maire Jean-Claude Bolduc
Madame la conseillère : Doris Lalancette
Messieurs les conseillers : Raymond Fortin
Marc Vermette
Réal Côté
Dany Maltais

Formant quorum.

Monsieur le conseiller Gratien Gagné est absent avec motivation.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean-Claude Bolduc, procède à l'ouverture de la séance.

2.0 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 SUJETS DISCUTÉS

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Lecture et approbation de l'ordre du jour
- 3.0 Droit de parole
- 4.0 Rapport des comités
 - 4.1 Appui au regroupement « Loge m'entraide »
- 5.0 Affaires commencées
 - 5.1 Renouvellement de l'adhésion, AON
 - 5.2 Acceptation et autorisation de signature, mutuelle de prévention AON
- 6.0 Affaires nouvelles
 - 6.1 Vente pour taxes, locataire plage St-Wilbrod
 - 6.2 Achat et installation d'une niveleuse, camion 10 roues
 - 6.3 Demande de l'école secondaire Curé-Hébert
- 7.0 Période de question
- 8.0 Levée de la séance

2.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

R.4654.11.06

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé. Accepté.

3.0 DROIT DE PAROLE

Aucune résolution n'a été faite.

4.0 RAPPORT DES COMITÉS

4.1 APPUI AU REGROUPEMENT « LOGE M'ENTRAIDE »

R.4655.11.06

Attendu que la municipalité d'Hébertville-Station est d'accord avec les démarches entreprises par le regroupement « Loge m'entraide » afin d'obtenir un nouveau programme pour la mise en chantier de nouveaux HLM;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station appuie les démarches faites par le regroupement « Loge m'entraide » pour la création d'un nouveau programme de HLM. Accepté.

5.0 AFFAIRES COMMENCÉES

5.1 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION, AON R.4656.11.06

Considérant que la municipalité est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ;

Considérant que aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement de la mutuelle annuellement à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder au renouvellement de l'adhésion de la municipalité annuellement dans la mutuelle, sans avoir à obtenir de chaque municipalité une nouvelle résolution, à moins d'avis contraire écrit de la part de la municipalité à l'UMQ avant le 30 septembre de l'année précédent l'année du renouvellement;

Considérant que les années les plus dispendieuses sont passées et que le tout sera rentable dans les prochaines années;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Marc Vermette et résolu unanimement que la municipalité ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaite de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2007 soit acceptée telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente résolution n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la municipalité;

Que la municipalité autorise monsieur le maire Jean-Claude Bolduc et le directeur général Serge Martel, à signer pour elle et en son nom, tout document visant à donner effet à la présente résolution. Accepté.

5.2 ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE, MUTUELLE DE PRÉVENTION AON R.4657.11.06

Attendu que la municipalité est d'accord avec l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux à intervenir entre la CSST et les employeurs signataires;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Doris Lalancette, appuyé par monsieur le conseiller Marc Vermette et résolu unanimement que monsieur le maire Jean-Claude Bolduc et le directeur général Serge Martel sont autorisés à signer l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux à intervenir avec la CSST. Accepté.

6.0 AFFAIRES NOUVELLES

6.1 VENTE POUR TAXES, LOCATAIRE PLAGE ST-WILBROD R.4658.11.06

Attendu que la municipalité d'Hébertville-Station a un bail de signé avec SECALI pour la plage St-Wilbrod;

Attendu qu'une clause du bail stipule que les taxes municipales doivent être payées auprès de la municipalité de St-Gédéon;

Attendu qu'il existe un comité qui s'occupe de la plage St-Wilbrod;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté et résolu unanimement que le dossier soit transféré au bon soin du comité de la plage St-Wilbrod. Accepté.

6.2 ACHAT ET INSTALLATION D'UNE NIVELEUSE, CAMION 10 ROUES R.4659.11.06

Attendu que cet équipement est rendu nécessaire en raison de l'accumulation de neige durcie sur les chemins déneigés par notre municipalité;

Attendu que l'équipement pourra servir à niveler les parties de chemins de gravier lors de la saison estivale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station procède à l'achat et l'installation d'un gratte sans châssis série 700+CU-711-T-P-FX au coût de 18 331.50\$ taxes nets;

Que le fonds de roulement soit et est affecté au montant de 18 351.50\$ et remboursable sur 5 ans comme suit :

année 2007	3671.50\$
année 2008	3670.00\$
année 2009	3670.00\$
année 2010	3670.00\$
année 2011	3670.00\$
Total	18351.50\$

Que le directeur général est autorisé à émettre l'ordre d'achat nécessaire et à en payer le coût. Accepté.

6.3 DEMANDE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CURÉ-HÉBERT R.4660.11.06

Attendu qu'il s'agit d'une activité qui concerne des étudiants d'Hébertville-Station;

Attendu que la commission scolaire Lac-St-Jean prête ses locaux de l'école Bon Conseil d'Hébertville-Station notamment pour le terrain de jeux;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Dany Maltais et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station accepte de prêter gratuitement la grande salle de l'hôtel de ville le samedi, 27 janvier 2007 pour y réaliser une activité de financement pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire. Accepté.

7.0 PÉRIODE DE QUESTION

Aucune résolution n'a été faite.

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE R.4661.11.06

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée. Il est 21h01. Accepté.

Maire

directeur général